



**INFORMATIONS ACTUALISEES SUR L'ETAT DE CONSERVATION  
DU PATRIMOINE MONDIAL DE MANOVO GOUNDA SAINT FLORIS  
INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL**

Nom du bien du patrimoine mondial (Etat partie), N°475 : PARC NATIONAL  
MANOVO GOUNDA SAINT FLORIS

**1. Réponse de l'Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial**

**1.a Des mesures correctives prises par l'Etat partie en réponse à la  
décision du Comité du patrimoine mondial**

Ces mesures prises peuvent se présenter sous deux aspects, d'un point de vue institutionnel et d'un point technique.

Du point de vue institutionnel

- ◆ Une volonté et un engagement politiques affirmés comme le traduisent certaines actions consignées ci-après (Volet technique) ;
- ◆ La finalisation du processus de relecture du projet de Code de Protection de la faune amorcé par le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche depuis le mois de juin 2009;
- ◆ Les négociations avec l'Union Européenne ayant abouti à la mise à disposition prochaine, de nouveaux financements dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED au travers du Programme Indicatif National (PIN) et du Programme Indicatif Régional (PIR), dédiés à la protection des Aires Protégées du Nord-Est dont le Parc National Manovo Gounda Saint Floris ;
- ◆ La signature d'un accord de paix de Brazzaville entre les SELEKA et les Anti balaka relative à la restauration de la paix sur tout l'étendu du territoire ;
- ◆ La programmation d'un prochain forum à Bangui toujours relative à la restauration de la paix.

Du point de vue technique

1. Une première mission d'inventaire aérien sous ECOFAC-IV a été réalisée en 2008 suivie en 2010 d'un inventaire pédestre des grands mammifères dans les zones cynégétiques villageoises du nord de la RCA. Une autre mission d'une intensité plus élevée devra débuter dans

le courant du mois de Janvier 2014 en collaboration avec le programme **MIKES** (Monitoring Illégal Killing Eléphant) en vue d'accompagner le pays à prendre les dispositions pour la transcription des délits sur la faune dans le code de procédure pénal ;

- ◆ Le processus d'élaboration participative d'une stratégie de gestion des Aires Protégées du Nord-Est dont le Parc National Manovo-Gounda-Saint Floris, est enclenché depuis le mois de juillet 2009. Cette stratégie devra être validée au cours de la saison sèche 2010. Elle propose entre autres:
  - Un zonage du parc National Manovo-Gounda-Saint Floris déclinant un noyau central entouré d'une ceinture de Zones Cynégétiques villageoises (ZCV).
  - L'implantation des bases avancées de gestion et de surveillance ;
  - Un plan d'aménagement de l'ensemble du territoire du Nord-Est proposant des zones de pacage et la redéfinition des couloirs de transhumance ;
  - Le renforcement de l'effectif de l'équipe de surveillance du parc et des ZCV périphériques ;
  - La mise en place d'un Conseil d'Administration des ZCV du Nord-Est.
- ◆ Un projet de cartographie du parc intégrant la nouvelle configuration dictée par le projet de Stratégie de gestion des Aires Protégées du Nord-Est est disponible depuis le mois de Novembre 2009. Il devra être validé à l'occasion d'un atelier prévu dans le courant du mois de mars 2010.
- ◆ Au mois d'Août 2008, une première série de formations associée à une campagne de sensibilisation sur des thématiques de gestion et de préservation participatives des ressources naturelles ont touché (directement) environ 500 personnes dans la zone périphérique du parc. Une deuxième série exécutée en Septembre 2009 a touché environ 600 personnes (directement). Et La troisième série a été exécutée en Janvier 2010 pour environ 350 auditeurs.
- ◆ La présence d'un Etat major des forces Internationales et de l'armée française de l'Opération Sangaris à Ndele (Préfecture de Bamingui Bangoron) . Cette présence des forces internationales est d'assurer l'interface entre le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche et le Ministère de la Défense Nationale sur les questions concernant la lutte anti-braconnage (LAB).
- ◆ Plusieurs missions des éléments des Forces Internationales sont intervenues dans la zone en appui aux surveillants pisteurs d'ECOFAC-ZCV.
- ◆ 100 nouveaux agents des Eaux et Forêts ont été recrutés en Octobre 2009 et formés. Il est prévu que 60 d'entre eux soient affectés dans les Aires Protégées du Nord-Est en appui à la soixantaine des surveillants pisteurs d'ECOFAC en place.

- ◆ Des matériels militaires ont été fournis par le Ministère de la Défense Nationale aux équipes de la Conservation des Aires protégées du Nord-Est, matériels complétés chaque année depuis 2007.
- ◆ Des actions de portée transfrontalière tenant compte de l'ensemble des problématiques contextuelles liées à la conservation des ressources naturelles et au développement des communautés locales sont prévues dans le cadre du Programme Indicatif Régional (PIR) du dixième FED.
- ◆ Un projet de Code de protection de la faune intégrant les Zones Cynégétiques Villageoises (ZCV) est en relecture depuis Juillet 2009.
- ◆ Le processus de décentralisation permettant d'assurer un véritable contrôle des ressources et des décisions afférentes à leur gestion par les nouvelles organisations villageoises est arrivé à son terme en Janvier 2010 avec la constitution en Réseau des Associations Locales de Gestion des Zones Cynégétiques Villageoises (RALGEST-ZCV) en Janvier 2010.
- ◆ ECOFAC dans le cadre de sa phase IV a stimulé l'émergence d'un réseau de plate forme multi-acteurs de concertation à configuration ascendante (local, communal, sous-préfectorale, préfectorale, régional). Cette plate forme est en fait matérialisée par le RALGEST-ZCV.

### ***1.b Du progrès effectué vers le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril***

L'ensemble des mesures correctives citées dans 1.a est déjà des progrès par rapport à la situation antérieure. Leurs effets sur le terrain ne pourront être appréciés qu'après un certain temps.

### ***1.c Des succès ou difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des mesures correctives***

#### Des succès

- l'implication des communautés locales dans la gestion des Aires Protégées du Nord-Est dont le parc national Manovo-Ngounda-Saint Floris ;
- une forte mobilisation des instances politico administratives dans un élan de conservation;
- des financements futurs prévus dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED qui intègrent les problématiques sous régionales de gestion des Aires Protégées dont l'approche transfrontalière.

#### Des difficultés

- Des moyens financiers, humains et logistiques très limités voir même inexistant dans certains cas ;
- Une absence de moyen de surveillance aérienne ;
- Une insécurité généralisée conséquence du conflit du Darfour ;

- Des effets des changements climatiques au Soudan et au Tchad avec comme corollaire la pression des transhumants sur la zone ;
- La persistance du braconnage transfrontalier.

### **1.d1 Du calendrier de la mise en œuvre des mesures correctives**

La mise en œuvre des mesures correctives est amorcée et/ou finalisée dans certains cas dans le cadre d'ECOFAC pour ce qui concerne la plupart des actions ci-dessus mentionnées. Cependant certaines de ces mesures, vu leur complexité et leur importance, nécessitent des moyens supplémentaires hors de portée des marges de manœuvre de la RCA, d'où un pressant besoin de mise à disposition d'aides financières conséquentes.

### **2. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par l'Etat partie**

- Le braconnage par les groupes armés ayant résulté en un problème sécuritaire ;
- L'évaluation de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) indiquant qu'une proportion de 8% de la faune ont été illégalement chassé pour des fins commerciales ;
- Les effets collatéraux du conflit du DAR Four ;
- Les effets collatéraux des changements climatiques au niveau du Soudan et du Tchad ;
- Les possibles positionnements dans la zone des rebelles ougandais de la LRA (Armée de Libération du Seigneur)

### **3. Des restaurations éventuelles importantes et/ou des nouvelles construction à l'intérieur de la zone protégées ( et zone tampon et/ou corridors)**

La Stratégie de gestion des Aires Protégées du Nord-Est prévoit :

- L'implantation des bases avancées de gestion et de surveillance du parc ;
- L'implantation des points d'eau artificiels ;
- La matérialisation des limites du parc ;
- L'augmentation du nombre du personnel d'exécution pour les activités de la surveillance.

Fait à Bangui, le **18 MAR 2015**

Le Directeur de Cabinet

  
**VINCENT KONGO**